



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'attribution de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-142942>

Département(s) de publication : **74**

Annonce n° **25-142942**

Reference de l'avis initial : Annonce n° **25-45430**

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom de l'acheteur Public** : Ville d'Annecy

**À l'attention de** : Monsieur le Maire

**Adresse** : Esplanade de l'Hôtel-de-Ville, 74011 Annecy

**Coordonnées** :

**Téléphone** : +33 485467922

**Courriel** : marchespublics@annecy.fr

**Adresse internet** : <http://www.annecy.fr>

**Adresse internet du profil d'acheteur** : <http://www.annecy.fr>

**Type de pouvoir adjudicateur** : Autorité régionale ou locale

**Activité principale** :

Services généraux des administrations publiques

**Code NUTS** : FRK28

### Section 2 - Description du marché

**Intitulé** : Délégation de service public fourrière automobile municipale

**Numéro de référence** : 25AS-CP-0817-V

**CPV - Objet principal** : 50118110

**Type de marché** : Services

**Description succincte** : La présente consultation a pour objet de confier à un opérateur économique, par la conclusion d'une convention de délégation de service public, l'exploitation du service de la fourrière municipale. Ce contrat sera de type « affermage ». Le délégataire exécute la délégation de service public à ses risques et périls et avec ses propres moyens. En contrepartie, le délégataire perçoit directement auprès des propriétaires des véhicules le paiement des frais occasionnés par la mise en fourrière dans le respect des tarifs fixés par la délibération prise en conseil municipal. La commune d'Annecy conserve le contrôle de l'exécution du service par le délégataire et obtient du délégataire tous les renseignements relatifs à l'exécution du service délégué. Le délégataire doit être titulaire de l'agrément préfectoral conformément à l'article R 325-24 du Code de la route. Cet agrément est personnel et non cessible. Le délégataire fait son affaire du renouvellement de son agrément

**Valeur totale du marché ( hors TVA )** : 72000 euros

## Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :

**Ce marché est divisé en lots :** Non

**Intitulé du lot :** Délégation de service public fourrière automobile municipale

**Code(s) CPV additionnel(s) :**

**CPV - Objet principal :** 98351110

**Lieu d'exécution :**

**Code NUTS :** FRK28

**Description des prestations :** La présente consultation a pour objet de confier à un opérateur économique, par la conclusion d'une convention de délégation de service public, l'exploitation du service de la fourrière municipale. Ce contrat sera de type « affermage ». Le délégataire exécute la délégation de service public à ses risques et périls et avec ses propres moyens. En contrepartie, le délégataire perçoit directement auprès des propriétaires des véhicules le paiement des frais occasionnés par la mise en fourrière dans le respect des tarifs fixés par la délibération prise en conseil municipal. La commune d'Annecy conserve le contrôle de l'exécution du service par le délégataire et obtient du délégataire tous les renseignements relatifs à l'exécution du service délégué. Le délégataire doit être titulaire de l'agrément préfectoral conformément à l'article R 325-24 du Code de la route. Cet agrément est personnel et non cessible. Le délégataire fait son affaire du renouvellement de son agrément

**Critères d'attribution :**

- Proposition financière sur 20 points : Pourcentage de la redevance/5 points - Le minimum garanti/10 points - Le forfait indemnisation/5 points : 50% Organisation du service public délégué sur 40 points : moyens matériels et humains/20 points - dispositif mis en oeuvre /20 points : 40% Suivi financier sur 20 points : un état mensuel et automatique des prestations réalisées/10 points - un compte de résultats et un bilan annuel/10 points : 10%
- Proposition financière sur 20 points : Pourcentage de la redevance/5 points - Le minimum garanti/10 points - Le forfait indemnisation/5 points : 50% Organisation du service public délégué sur 40 points : moyens matériels et humains/20 points - dispositif mis en oeuvre /20 points : 40% Suivi financier sur 20 points : un état mensuel et automatique des prestations réalisées/10 points - un compte de résultats et un bilan annuel/10 points : 10%
- Proposition financière sur 20 points : Pourcentage de la redevance/5 points - Le minimum garanti/10 points - Le forfait indemnisation/5 points : 50% Organisation du service public délégué sur 40 points : moyens matériels et humains/20 points - dispositif mis en oeuvre /20 points : 40% Suivi financier sur 20 points : un état mensuel et automatique des prestations réalisées/10 points - un compte de résultats et un bilan annuel/10 points : 10%

**Durée de la concession :** À compter du 01/01/2026 et jusqu'au 31/12/2030

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :**

Non

## Section 3 - Procédure

**Forme de la procédure :** Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

## Section 4 - Attribution de concession

• **Intitulé du lot :** Délégation de service public fourrière automobile municipale

**Une concession/un lot est attribué(e) :** Oui

**Date de la décision d'attribution de la concession :** 29/09/2025

**Informations sur les offres :**

**Nombre d'offres reçues :** 1

**La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : Non**

**Nom et adresse du concessionnaire :**

**Nom officiel :** Depannage Reda

**Adresse :** Rue De La Verrerie, 38120 FONTANIL-CORNILLON

**code NUTS :** FRK24

**Le concessionnaire est une PME :** Non

**Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :**

**Valeur totale de la concession/du lot :** 72000 euros

## **Section 5 - Renseignements complémentaires**

**Informations complémentaires :** Le délégataire versera annuellement à la commune d'Annecy une redevance correspondant à 12% des recettes annuelles HT générées ; une redevance minimale garantie annuelle de 5 000 euro(s) HT et un forfait indemnisation de 35 euro(s) HT (indemnité de la Ville pour les véhicules non récupérés par leur propriétaire) sont retenus. Les frais de fourrière et d'expertise applicables sont réglementés par délibération du conseil municipal. Les pièces du marché sont disponibles à la consultation à la Direction de la Commande Publique au 27 rue de la Paix, 74 000 Annecy. Date de signature du marché : 22/10/2025 pour une date d'effet à compter du 01/01/2026. La valeur indiquée correspond à une redevance estimative calculée sur un chiffre d'affaire prévisionnel pour les 60 mois de la DSP

**Procédures de recours :**

**Instance chargée des procédures de recours :**

**Nom officiel :** Tribunal administratif

**Adresse :** 2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE

**Coordonnées :**

**Téléphone :** +33 476429000

**Courriel :** greffe.ta-grenoble@juradm.fr

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 30/12/2025